



## MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD  
Tél. 04.66.60.70.22. Fax 04.66.60.61.97.



[accueil@bagard.fr](mailto:accueil@bagard.fr)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

### Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, ANESI Joëlle, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, DESTRUET Benjamin.

**Absents :** MAERTEN David, HAUTION Jean-Michel, BENOI Bruno, TALARON Christophe, FREVILLE Franck, SOENEN Bernard, CARLE Pierre,

**Procurations :** de M. HAUTION à M. MAURIN, de M. BENOI à M. ROUSSEL, de M. TALARON à M. BAZALGETTE, de M. FREVILLE à Mme MAZY

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### **2022\_12\_01 : Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau (RPQS)**

Rapporteur : Yves ROUSSEL

M. Roussel fait un résumé du RPQS qui a été adressé à chacun des conseillers municipaux. Il précise le prix au m<sup>3</sup> et sa composition ainsi que le résultat des analyses qui ont été faites courant de l'année 2021.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article D.2224-3 précisant que le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, qu'il a reçu de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale auquel la commune adhère,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018-12-18-B3-001 en date du 18 décembre 2018 portant constatation des compétences d'Alès Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**Vu** la délibération C2022\_04\_13 du Conseil de Communauté en date du 13 octobre 2022 approuvant le rapport annuel 2021 relatif au prix et la qualité du service public de l'eau,

**Considérant** la note établie par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et les collectivités sur les actions aidées par l'Agence de l'Eau, la fiscalité de l'eau, et la qualité des eaux, et qui doit être jointe au rapport sur le prix et la qualité du service,

Après en avoir pris connaissance, et en avoir délibéré, **prend acte**

**du rapport annuel 2021**, présenté par Monsieur Roussel, Adjoint au Maire, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, joint à la présente délibération.

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.**

**Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE**

